

Editorial...

La question de l'énergie est au cœur de l'actualité depuis bientôt un an. Les prix s'envolent et la situation s'est encore dégradée cet été du fait du télescopage des crises. C'était aussi sans compter sur le fait que la moitié des réacteurs nucléaires français sont aujourd'hui à l'arrêt, conséquence de choix discutables des pouvoirs publics en matière de maintenance.

Ces difficultés additionnées ont pour enchaînement la hausse faramineuse des prix de l'énergie mais aussi un risque de pénurie durant l'hiver prochain. Les collectivités - ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire - subissent de plein fouet cette situation. La commune est inscrite dans un groupement de commandes à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine mais cela n'empêche pas de craindre un doublement de la facture communale en 2023 (25 000 € en 2022).

L'inflation ne concerne pas que l'énergie. Les collectivités, comme les particuliers, la subissent. Côté collectivités, il n'y a pas un seul secteur épargné : outre l'explosion des prix de l'énergie, les prix s'envolent aussi pour les denrées alimentaires (avec des conséquences pour les cantines) ainsi que pour les matériaux nécessaires aux travaux publics, le papier, les fournitures de bureau, etc. Toutes ces hausses auront des répercussions sur le budget de fonctionnement comme sur nos programmes d'investissement alors même que le gouvernement a choisi de réduire nos marges financières en s'attaquant à nouveau aux impôts économiques locaux.

Ainsi, il n'y a rien de surprenant à ce que les collectivités soient contraintes d'augmenter les impôts locaux au-delà de ce qui était prévu en début de mandat. En effet, la dotation globale de fonctionnement, servie aux communes par l'État, en forte diminution depuis 2015 (pour Rontignon, elle a été divisée par 6 en 10 ans passant de 100 562 € en 2012 à 16 038 € cette année), n'est pas indexée sur l'inflation.

Cependant, de bonnes nouvelles sont à annoncer à la sortie des vacances de l'été :

- bien qu'en retard en raison de difficultés d'approvisionnement, la construction de la 3^e classe est en voie d'achèvement et sera disponible à l'issue des vacances de la Toussaint, le budget restant rigoureusement dans l'enveloppe prévue ;
- le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal est tel que quasiment tous les logements du bourg sont éligibles au branchement par un fournisseur d'accès Internet (un point vert sur le site Internet de THD64 le signifie et en cliquant dessus on accède aux données techniques).

Enfin, ne soyez pas surpris par la façon dont il est désormais rendu compte des décisions prises par le conseil municipal. La réforme de la "publicité des actes" impose ce changement depuis le 1^{er} juillet dernier. À l'issue du conseil, sous huit jours, ce sont les délibérations prises qui sont publiées sur notre site Internet après passage au contrôle de légalité. Le procès-verbal du conseil, qui rapporte désormais la synthèse des débats sans reprendre le contenu des délibérations, n'est diffusé qu'à l'issue du conseil qui suit après validation par ce dernier.

Victor Dudret.



focus sur notre patrimoine...

Le patrimoine arboré



Notre commune a la chance de disposer d'une couverture végétale importante, tant en termes d'arbres que de strate arbustive variée. L'arbre est un organisme complexe qui demande des conditions particulières : un sol fertile, poreux et une réserve hydrique pour un bon développement des racines, un espace aérien pour pouvoir respirer, transpirer et synthétiser.

Les arbres sont indispensables pour notre cadre de vie. Ils nous protègent du soleil, ils créent une ambiance positive et invitent souvent à la contemplation. Indispensables à la qualité de l'air, ils jouent également un rôle clé dans la gestion de l'eau dans notre commune.



Le changement climatique en cours nous fait prendre conscience de l'importance du végétal pour notre survie. Il faut conserver les arbres existants et en planter de nouveaux, même sur un territoire comme le nôtre qui peut sembler bien doté. L'arbre attire l'eau ; la pluie s'éloigne dès lors qu'il n'y a pas d'arbre.

Actuellement, il n'y a pas d'inventaire arboré sur notre commune mais nous pouvons constater que la plupart des arbres présents sont d'essence locale ou adaptée à notre climat : platane, tilleul, érable, bouleau, cerisier, chêne, marronnier... Les ports sont en majorité des ports libres et la majorité des sujets, en structure bosquet, ont une hauteur comprise entre 5 et 20 mètres.

Il convient que chacun d'entre nous respecte le patrimoine arboré communal et privé, et donc le cadre de vie des riverains qui peuvent en profiter au quotidien.



Regards sur...

Un sourire, une histoire...

Émile Brutilot est né le 11 mars 1934 à Arc-sous-Cicon, commune française du Haut-Doubs proche de la Suisse, au sein d'une famille de 7 enfants (5 filles et 2 garçons). À l'âge de 9 ans, il perd sa maman et son père doit élever seul toute la fratrie. En 1946, Émile est envoyé en pension dans un séminaire où il passera son adolescence et connaîtra la vie austère et dure des pensionnats de l'après-guerre. En 1951, à l'âge de 17 ans, il en sort et décide de travailler pour aider financièrement sa famille ; le voilà donc inscrit au bureau de la main d'œuvre (l'ancêtre de pôle-emploi) et part travailler comme apprenti fromager où il occupe ses journées (de 5h00 à minuit et demi) à fabriquer des meules d'emmental. En 1955, il est appelé pour faire son service militaire (22 mois en Allemagne) puis enchaîne avec l'Algérie (6 mois). À son retour, il reprend ses études et part à l'École Nationale d'Industrie Laitière (ENIL) de Mamirolle. C'est dans ce village qu'il rencontrera Marcelle, fille d'agriculteurs. Ils se sont mariés en 1960 et ont eu deux filles (Laurence et Emmanuelle). En 1963 il part travailler à la centrale laitière de Mulhouse où il fait partie de la première équipe qui met au point la fabrication du lait UHT (Ultra Haute Température) qui était emballé, en ce temps-là, sous forme de berlingots. En 1969, Émile est sollicité pour mettre en place ce procédé dans la laiterie Vilcontal de Rontignon. Toute sa famille arrive donc en Béarn et s'installe définitivement sur notre commune en 1973. Il passera les 25 dernières années de sa carrière sur le site de Vilcontal. Émile, au moment de prendre sa retraite, et pour saluer ses 30 années au développement de cette technique de fabrication UHT, est décoré de la médaille du Mérite Agricole. André Labarrère lui remettra la grande médaille d'or du travail qui saluait ses 43 années de travail. Retraité, il profite de ses 4 petits-enfants durant les vacances et les mercredis, et de son jardin où il aime faire pousser ses légumes. Grand amateur de champignons, il aimait aller les cueillir dans nos bois pour régaler famille et amis. Aujourd'hui à 88 ans, il coule des jours heureux en compagnie de Marcelle et aime passer son temps libre en occupant son esprit avec des jeux de chiffres ou de lettres.



Une association...

Zoom sur l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Rontignon.

La période de la chasse est ouverte dans les Pyrénées-Atlantiques depuis le 11 septembre dernier et ce, jusqu'au 28 février 2023. L'occasion d'échanger avec Thierry Nougé, président de l'ACCA de Rontignon, et d'informer nos habitants sur son fonctionnement et son utilité pour notre commune. Une association communale de chasse agréée (ACCA) est une association loi

de 1901 qui affiche la volonté de ses membres d'intégrer la pratique de la chasse dans la vie et la gestion durable des territoires. Les préoccupations de l'ACCA de Rontignon et de ses membres visent à assurer une meilleure organisation de la chasse, favoriser le développement du gibier ou encore assurer une bonne gestion cynégétique (gestion de la faune sauvage).

Une ACCA dispose d'un territoire bien délimité tout en mettant au moins 10 % de son territoire en réserve de chasse. La commune de Rontignon n'étant pas riveraine du Gave de Pau, l'ACCA a reçu l'autorisation du préfet des Pyrénées-Atlantiques pour intégrer à son territoire de chasse les terrains de la commune de Meillon situés sur la rive gauche. 90 % des propriétaires terriens de Rontignon ont, à ce jour, signé une autorisation de passage à l'ACCA afin que ses membres puissent pratiquer la chasse.

Pour prendre en compte la sécurité des personnes, les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour des habitations ne font pas partie du territoire de l'ACCA. Toutes les battues, organisées les mercredis, samedis et dimanches, sont systématiquement signalées par des panneaux. Les dates d'ouverture de la chasse par département sont fixées pour chaque espèce par arrêté préfectoral, à chaque nouvelle saison. Cela ne signifie

pas forcément que la chasse est impossible avant ces dates, comme c'est le cas sur notre commune pour ce qui concerne les renards et les sangliers qui peuvent provoquer des dégâts sur les propriétés.

Aussi, Thierry Nougé invite les habitants de la commune à le contacter pour signaler la présence de nuisibles sur leurs propriétés. Il souhaite pouvoir les informer et échanger sur la pratique de la chasse, la gestion de la faune sauvage ou encore l'organisation administrative de leur activité. Il rappelle que la pratique de la chasse est très encadrée au sein des ACCA et au niveau préfectoral : la déclaration de détention d'armes par la création d'un compte SIA sur Internet avant juillet 2023 est rendue obligatoire pour tous les chasseurs. L'ensemble du gibier chassé est donné aux chasseurs et aux propriétaires des terrains de chasse. L'ACCA organise également une vente de produits cuisinés à la période de Noël.

Une occasion d'échanger et de se régaler ! Pour tout renseignement, vous pouvez joindre l'ACCA au **06 84 69 30 41**.



Une entreprise.....

Florence Suberbielle a vécu pendant 20 ans au Québec. Elle y exerce un métier qu'elle aime. En parallèle, elle prend des cours de yoga. Au fil des années, elle décide de se former pour être professeur de cette discipline. Après avoir exercé pendant 12 ans le métier de professeur de yoga à Montréal, elle décide de revenir au pays, aux sources, en juillet 2021. Elle décide de créer son studio dans la maison familiale où elle dispense différents cours de yoga (**HATHA YOGA, YOGA FLOW DOUX, YIN ET RÉGÉNÉRATEUR** et **YOGA SUR CHAISE** (réservé aux personnes d'un certain âge, aux personnes à mobilité réduite ou personnes ayant eu un accident, le mardi à 9h30)). Les cours peuvent être collectifs ou individuels et durent de 1h00 à 1h15. Différents accessoires sont disponibles afin d'optimiser le placement du corps de chacun.

Plusieurs créneaux en cours collectifs sont disponibles : lundi, mardi, jeudi et dimanche à 17h30, mercredi à 19h30 et samedi à 10h15. Cours individuel possible aussi. Tarif abordable, premier essai gratuit.

Pour plus de renseignements, contact : 525 rue des Pyrénées - 64110 RONTIGNON.

Florence Suberbielle **06.70.68.56.25** et flosuberbielle@gmail.com et sur Facebook Florence **Suberbielle Yoga**



Retour sur le week-end festif



Les 2 et 3 juillet, le village a renoué avec les fêtes, absentes depuis plusieurs années. La commission Vie Locale, Information et Communication a organisé ce week-end avec plusieurs événements qui ont permis d'échanger, de partager et de se retrouver.

Le samedi 2 Juillet : deux sessions de 2 heures (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) à la « Formation aux gestes de premiers secours » dispensées par la Protection Civile sous couvert de **GROUPAMA**, ont été proposées aux habitants de la commune. Les personnes présentes ont pu apprendre les gestes de premier secours, faire des mises en situation et échanger avec le formateur.



Le samedi soir, le « **marché local des producteurs** » a battu son plein. Plus de 200 personnes sont venues partager un bon moment autour des producteurs qui ont répondu présents. Les chants de la Cantère d'Uzos, Navailles-Angos et Morlaàs, ont animé la manifestation en faisant découvrir des chants béarnais et basques.

Les producteurs et association présents :

L'**APE du RPI des écoles de Rontignon et Narcastet** (Amandine, Julie et Sophie du bureau avec l'aide de nombreux parents) a proposé des boissons et des frites (les bénéfices seront reversés aux deux écoles pour les différents projets éducatif ou pédagogique).

La **Cave des producteurs de Jurançon de Gan** (Sarah), a proposé des vins blanc, rosé ou rouge, à consommer sur place et également à emporter.

La **Ferme Palme du Coin** de Brassempouy (Florent et sa compagne), a proposé différents produits autour du canard, foie gras, magret, cœur, etc.

La **Ferme Jean de Hourticq** de Saint-Jammes (Romain et son équipe), a proposé des burgers maison et des colis de viande à acheter sur place et à emporter.

La **Ferme Pau de vaches** de Pau (Alicia et son mari), a proposé des assiettes de charcuterie et des camemberts rôtis (un essai, concluant, pour ces producteurs).

La **Ferme Couet** d'Asson (Éva et son mari), a proposé des assiettes de toast de chèvre chaud, accompagnées de crudités.

La **Maison Dally** d'Uzos (Dany et Lauriane), a proposé du pain et des gâteaux faits maison.

Nos maraîchers locaux de la **Ferme Cultive !** de Rontignon (Lore et Alexandre), ont proposé du gaspacho et des assiettes de crudités et des légumes de saison.

L'artisan chocolatier local «**Notzino**» de Rontignon (Chrystelle), a proposé sa fameuse pâte à tartiner et a proposé une nouveauté, des moelleux à la pâte à tartiner.



MARCHÉ LOCAL DES PRODUCTEURS

Samedi 2 Juillet 2022

CASSOURADE de RONTIGNON

de 18h à 23h

(en cas de pluie, repli au Foyer Municipal – salle AMISTAT)

GASTRONOMIE
PRODUITS LOCAUX
 Animation pour enfants
 Animation musicale



Le soleil était au rendez-vous.



Pour clôturer les festivités, le dimanche 3 juillet, une messe a eu lieu en l'église Saint-Pierre suivie d'un dépôt de gerbe aux monuments aux morts.



Enfin, un vin d'honneur a été offert par la municipalité, aux habitants présents ainsi qu'aux élus des communes voisines.



Un grand merci à Amélie de l'[association l'œil du cachalot](#) qui a permis à nos enfants, petits et grands, de jouer avec différents jeux et activités et de découvrir des jeux en bois.



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont été présentes pour ce WEEK-END FESTIF et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine avec des nouveautés.

Si dans vos proches ou amis vous connaissez des producteurs qui pourraient être présents l'année prochaine, n'hésitez pas à nous en faire part. Si vous souhaitez obtenir les coordonnées de nos producteurs présents, n'hésitez pas à nous les demander ; nous vous les communiquerons avec plaisir.

Coups de projecteur...

Opération Nettoyons la nature – 3^e édition ! 19 adultes et 6 enfants étaient au rendez vous donné par le conseil municipal dimanche 25 septembre pour participer aux journées nationales **Nettoyons la nature** organisées par E.Leclerc. Après quelques échanges entre les habitants matinaux et quelques cafés, répartition des secteurs à nettoyer et départ pour l'aventure ! Au programme : les abords du stade, la route départementale, le chemin Lasbouries, une partie du Canal des Moulins ainsi que la Voie Verte.



Les pieds dans l'eau ou dans la boue, les mains dans les buissons, ronces et herbes hautes, les Rontignonnais(e)s, n'ont pas démerité : des dizaines de sacs remplis, des kilos de débris ramassés sur tous les secteurs identifiés : du mégot aux papiers en tout genre, des bouteilles en verre ou en plastique, des pneus au siège-auto... Autant de déchets pour sensibiliser les grands et les petits à la nécessité de ne pas jeter dans la nature, de trier, de recycler et d'aller en déchetterie. Après une petite collation, le rendez-vous est pris pour une 4^e édition en 2023.

Merci à tous pour votre participation !



L'entretien des cours d'eau.



Un cours d'eau est un milieu éminemment vivant et mouvant qui **impose des droits et des devoirs aux riverains**. Le premier de ces droits est le **droit de propriété**. Sauf exception (Canal des Moulins à Rontignon), le fond, les berges, les alluvions et les îlots des cours d'eau appartiennent aux propriétaires des rives ; ainsi, si les rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit suivant une ligne fictive tracée au milieu du cours d'eau. Le **droit de pêche** et le **droit d'extraction des matériaux** du lit supposent des autorisations. Enfin, le **droit d'usage de l'eau** est limité aux besoins domestiques sous réserve de maintenir un débit minimum pour garantir la vie et la circulation des espèces qui peuplent la rivière.

Quant aux devoirs, ils sont de deux ordres : l'entretien des cours d'eau et l'accès aux berges.

L'article L 215-14 du code de l'environnement précise que **le propriétaire d'un cours d'eau est tenu d'entretenir régulièrement ses berges et le lit de la rivière**. Ainsi, maintiendra-t-il le cours d'eau dans son profil d'équilibre (entre érosion et dépôt d'alluvions) pour permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique (enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non) par élagage et recépage de la végétation arborée des rives.

L'absence d'entretien régulier n'est pas sans conséquence sur le bon fonctionnement écologique de nos cours d'eau, sur leur intégration paysagère, ainsi que sur les inondations. Ce dernier point est particulièrement sensible à Rontignon notamment le long du ruisseau des Bouries doté d'une diguette empêchant son déversement en rive droite en période de crues. La responsabilité d'un riverain en cas de sinistre par inondation pourra être recherchée si les causes sont dues à ce défaut d'entretien ou des aménagements non autorisés.

Le bon citoyen riverain n'hésitera pas à télécharger le guide du riverain sur le site du syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) à l'adresse : <https://smbgb.com> (onglet "Les Riverains"). S'y trouvent les conseils pratiques pour assurer un entretien adapté, une gestion efficace de la végétation des berges et les espèces à privilégier.

Le propriétaire riverain doit accorder un **droit de passage – l'accès aux berges** - aux agents de la police de l'eau et de la pêche assurée par la direction départementale des territoires et de la mer et l'Office français de la biodiversité. De plus, dès lors que le préfet aura pris un arrêté d'intérêt général (enquête publique en cours), le droit de passage devra être accordé aux agents du syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) ainsi qu'aux engins nécessaires à la réalisation des travaux.



Nouveau à Rontignon !



Depuis le 9 septembre, **l'EARL LA BERGERIE DU PETIT HAMEAU** d'Arros-de-Nay s'installe devant la mairie de Rontignon tous les vendredis soir de 16h00 à 19h00 pour vendre sa production de fromages et ses charcuteries.

Vous pouvez donc retrouver Laurent Dallos et sa compagne Cécile Le Barbier, gérants de l'EARL, ainsi que leur fille Chloé. Leur exploitation agricole, située sur la commune d'Arros-de-Nay est composée d'un cheptel de 400 brebis basco-béarnaises qui produisent 60 000 litres de lait par an, vendus pour moitié à la laiterie de la FROMAGERIE DES CHAUMES. L'autre moitié est utilisée pour

la fabrication de leurs fromages, affinés dans leur cave. Ils sont ensuite vendus sur les marchés.

Sur leur exploitation, on trouve également des cochons pour l'élaboration de la charcuterie, une vache pour le lait et la transformation en yaourts et enfin des poules pour les œufs.

Produits vendus sur leur stand : fromage de brebis (frais, affiné et au piment d'Espelette), lait, yaourts natures, crêpes sucrées cuites sur place, charcuterie et conserves de charcuterie.

Produits en commandes : agneau, colis pour les fêtes.

Instagram : [earl_bergerie_du_petit_hameau](#) - Contact : 07 70 02 93 96





Éclairage nocturne

Depuis le 11 août, l'extinction de l'éclairage public a évolué. Dorénavant, les lampes s'éteignent entre 22h00 et 6h30.

L'expérience de la première année a permis de noter une économie d'énergie significative.

La cantère d'Uzos est une des activités proposées par l'association Rencontres et Loisirs implantée à Uzos. Entre 10 et 30 chanteurs, venus de tout le Béarn, participent aux rassemblements organisés tous les premiers vendredis de chaque mois sur Uzos.

Alain IZARD, natif de Rontignon, membre actif de la cantère depuis 5 ans et au sein de deux autres chorales, explique que la cantère se produit à la demande sur des fêtes de village, fêtes de l'école et intervient régulièrement dans des EHPAD. Leur répertoire est composé de chants en français, en béarnais et en basque.

Toute personne aimant chanter y est la bienvenue pour partager des moments conviviaux en musique. La trentaine de chanteurs présente lors des fêtes de Rontignon y ont passé un très bon moment.

Merci à eux pour leur participation !

Maité PUYOU gère la cantère d'Uzos.

Si chanter dans la cantère vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Maité au 06 15 54 19 22.



Halloween



La commission Vie Locale Informations Communication (VLIC) propose aux enfants le **lundi 31 octobre** une chasse aux bonbons (informations à venir).

Tarif de location des salles pour les Rontignonais

1	Salle Amistat uniquement (avec accès aux sanitaires et vestiaires)	200
2	Salle Amistat + office (utilisation de la cuisine avec ou sans traiteur)	300
3	Tout le rez-de-chaussée du bâtiment (salle Amistat, office et salle Arriu)	350
4	Forfait mariage week-end (pour tout le rez-de-chaussée) du vendredi 18h00 au lundi matin (08h00 en période scolaire – 12h00 hors période scolaire)	600
5	Salle Arriu + office (utilisation de la cuisine avec ou sans traiteur)	100
6	Salle Arriu	50
Cauton		1 → 5 : 500 6 : 80
Arrhes (% du montant de la location) à la signature de la convention		25 %

*Votés en conseil municipal le 22 septembre 2022.
Pour les tarifs « extérieurs » contacter le secrétariat.*

Déchetteries

Votre attention est attirée sur l'importance de la lecture du **flyer** concernant les nouvelles modalités d'accès aux déchetteries.

**En 2023
LE CONTRÔLE D'ACCÈS
ARRIVE EN DÉCHETTERIE**



Projet de dynamisation de « La Cassourade »

Une réflexion est engagée pour redynamiser et embellir la Cassourade, cœur de notre village. Chacun d'entre nous est concerné, aussi faites-nous retour de vos attentes, vos suggestions sur ce site (aménagements, activités,...), afin d'en faire notre lieu de convivialité.

Réponse
mercredi
par mail



avant le
12 octobre

AGENDA

OCTOBRE ROSE

22 octobre au 6 novembre : vacances scolaires

27 au 30 octobre : 5 Étoiles de Pau (équitation) au Domaine de Sers

31 octobre : soirée halloween

11 novembre : cérémonie du souvenir

2 décembre : illuminations de Noël + Marché de Noël

16 décembre au 2 janvier 2023 : vacances scolaires